

DATE DE PUBLICATION : 04 JUIN 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LA DIRECTRICE DES ACTIVITES FIDUCIAIRES

Délégation de signature
donnée par Stéphanie LANGE, directrice des Activités fiduciaires

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à Mme Stéphanie LANGE le 02 juin 2026 ;

Vu la décision réglementaire n° 2022-13 du 26 juillet 2022 relative aux missions d'intérim nationales des opérateurs sur monnaie fiduciaire ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry DE LA BRETECHE, directeur-adjoint des activités fiduciaires, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la DAF, à l'exception des actes pour lesquels une délégation de pouvoir a été accordée, et de passer et conclure tout marché relatif aux activités de la DAF dans la limite de 25 000 € HT.

M. Thierry DE LA BRETECHE reçoit également délégation à l'effet de signer toute convention individuelle relative aux missions d'intérim nationales des opérateurs sur monnaie fiduciaire, conformément à la décision réglementaire n° 2022-13.

Fait à Paris, le 4 juin 2026

Stéphanie LANGE